

TOUR CYCLISTE DU PAYS DE BEARN 2018

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE



ARTICLE 1

Le Tour Cycliste du Pays de BEARN est organisé par le SC SERRES-CASTET Cyclisme,

Le 16 Juin 2018 sous les règlements de la FFC.

Responsable organisation :

Jean René LIMOGES 16 rue des Gaves 64121 SERRES CASTET 06 37 33 73 49

ARTICLE 2

Cette épreuve est INTERREGIONALE-FRONTALIERE.

Elle est ouverte aux coureurs de catégories 1°, 2°, 3°, Juniors et PC OPEN, suivant les règlements généraux de la FFC, et est inscrite au calendrier FFC.

ARTICLE 3

Engagements par internet sur le site de la FFC CYCLE WEB

ARTICLE 4

La permanence de départ se tiendra :

Le samedi 16 juin 2018 au:

Salle Liben derrière le stade de rugby Parc Liben.

La confirmation des partants et le retrait des dossiers (Dossards, plaques de cadres et radio etc.) par les responsables d'équipes qui aligneront 6 coureurs au départ se fera à la permanence le même jour au même endroit de 11 h à 13 h

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des membres du collège des arbitres, est fixée au même endroit à 12 H 30.

Le N° 1 sera porté par la voiture de l'organisation.

ARTICLE 5

Protocole de départ : Le Départ fictif sera donné à 14 h devant la salle polyvalente de Basket Rue Finco Serres Castet.

ARTICLE 6

Radio Tour

Les informations course seront communiquées par Radio Fréquence Sport à l'aide de son matériel radio.

La fréquence sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs le 16 Juin 2018 à 12h30. Chaque équipe doit prévoir de passer à son stand le samedi entre 11h et 13 h afin de récupérer son matériel radio.

ARTICLE 7

Assistance technique neutre est assurée par le club organisateur avec 2 véhicules

Chaque équipe désignée par le jury des commissaires qui aura 6 coureurs inscrits durant la réunion des DS sera tenue de fournir une paire de roue à ce service d'assistance.

ARTICLE 8

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes sera arrêté, son dossard sera retiré par un juge adjoint et sera obligé de quitter la course par mesure de sécurité. Tout coureur lâché devra respecter le code de la route.

ARTICLE 9

Modalités de ravitaillement

La Zone de ravitaillement prévue et matérialisée sur le parcours

Le ravitaillement sera interdit dans les 20 derniers kilomètres de l'épreuve, sauf suivant les conditions climatiques après accord du président du jury.

Les véhicules des DS devront ravitaillés en queue de peloton, ou de groupe d'échappés après autorisation de l'arbitre.

ARTICLE 10

En fonction des caractéristiques de l'épreuve, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

10%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC.

ARTICLE 11

Suivant le règlement de la FFC le port de l'oreillette est formellement interdit.

ARTICLE 12

Les prix suivants sont attribués

Prix : 459€ sur 20 (91-69-55-46) coureurs grille FFC

Prix au KM 64 de l'épreuve, 1 trophée.

Prix de la montagne : 61€ sur 3 coureurs (29, 20,12,)

Meilleur Sprinter : 61€ sur 3 coureurs (29, 20,12,)

Meilleur Junior: 50€ sur trois coureurs (25, 15,10)

Meilleur 3^{ième} PC OPEN 50€ sur trois coureurs (25- 15,10)

ARTICLE 13

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve

Le contrôle antidopage a lieu à la salle polyvalente de BASKET à Serres Castet.

ARTICLE 14

Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC les coureurs suivant doivent se présenter à l'arrivée de l'épreuve au protocole.

Le premier de l'étape
du meilleur grimpeur
du meilleur sprinter
du meilleur Junior
du meilleur 3^{ième} PC OPEN

Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 mn après l'arrivée.

ARTICLE 15

Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est seul applicable. Tous dossards et plaques de cadres non rendus, seront sanctionnés par une amande de 10€ par objets manquants.

ARTICLE 16

Eco responsabilité

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des papiers, etc. sur la totalité du parcours hormis dans la zone de ravitaillement.

Sur les lieux de départs et arrivées et les lieux de rassemblements, il sera obligatoirement adopté une attitude éco-responsable (tri sélectif des déchets aux lieux appropriés, économiser l'eau et l'électricité).

ARTICLE 17

Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elles. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances, et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 18

Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de l'épreuve, le club organisateur se réservant la première place.

ARTICLE 19

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de Course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de Course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord.

ARTICLE 20

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.

Le départ réel sera donné par le Directeur de Course. Le départ fictif au Km 0, sera donné sous la banderole Départ/Arrivée rue Finco.

ARTICLE 21

Le vainqueur de l'épreuve ainsi que les vainqueurs des maillots cités ci-dessous se verront remettre le maillot d'un Partenaire ayant participé au financement du Tour du Pays du Béarn.

Classement du Meilleur Grimpeur : Maillot blanc à pois Rouge.

Pour tous les GPM

4, 3, et 1 point aux 3 premiers coureurs classés au sommet

Classement des sprints intermédiaires : Maillot vert

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2, et un point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint.

Classement du Meilleur Junior : Maillot Blanc

Les coureurs de catégorie Juniors participent à ce classement.

Classement Meilleur 3^{ième} ou PC OPEN

Les coureurs de catégorie 3^{ième} ou PC OPEN participent à ce classement.

Renseignements de l'organisateur du Tour du Pays du Béarn .

SPRINTER CLUB DE SERRES CASTET

16 rue des Gaves

64121 SERRES CASTET Tél 06 37 33 73 49

Adresse email : scbp64@wanadoo.fr